

SESSION ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2011 à 20 h 30.

Date de convocation : 11.01.2011.

Affiché le 24 JANVIER 2011.

L'an deux mil **ONZE**, le **17 JANVIER**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel DUPUY**, **Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : **DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. REBEYROL. MICHAUD. JOVET. NARDOU. JAMET. SEMENY.**

ABSENT : **GUEDEC**

SECRÉTAIRE : **Yveline LEYMARIE est élue secrétaire.**

Patricia REBEYROL donne lecture du procès-verbal de la session du 06 Décembre 2010. Le procès verbal est adopté et signé par tous les membres présents sans aucune modification.

CONVENTION GESTION CENTRE LOISIRS LEO LAGRANGE

Lecture est donnée du courrier en date du 23 décembre 2010 concernant le renouvellement de la convention de gestion de l'accueil des enfants au centre de loisirs sans hébergement pour 2011, basé sur la commune d'Excideuil avec l'Association Léo Lagrange Sud Ouest.

Concernant la commune de Saint Martial d'Albarède, une participation prévisionnelle de 5 772,20 € est demandée pour 2011. Ce budget prévisionnel présenté a été établi par rapport aux fréquentations 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion avec la Fédération Léo Lagrange d'Aquitaine pour l'Accueil des enfants au centre de Loisirs sans Hébergement d'Excideuil, pour l'année 2011.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces comptables y afférentes en dépenses et en recettes.

DELEGATION DE GESTION DU CONTRAT ENFANCE 2010/2013 AU SALFEJ

- Vu l'existence de deux contrats CAF, l'un sur le territoire de Lanouaille/Excideuil et l'autre sur le territoire de Savignac les Eglises,
- Vu la nécessité pour la CAF de n'avoir qu'un seul contrat sur tout le territoire de l'intercommunalité,

Membres présents : DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. REBEYROL. MICHAUD. JOVET. NARDOU. JAMET.
SEMENY.

Considérant que les actions mises en œuvre actuellement par la commune de Saint Martial d'Albarède en faveur des enfants et des jeunes, et la participation de la commune restera régie par les mêmes prestataires et convention,

Considérant le fait que la Communauté de communes « Causse et Rivières en Périgord » s'est engagée à prendre la compétence « Petite Enfance » afin de coordonner les actions menées sur son territoire,
Considérant le fait que le SALFEJ (Syndicat d'Action Locale en Faveur de l'Enfance et de la Jeunesse) existant sur Savignac les Eglises dont le rôle est d'obtenir les subventions de la CAF et de les reverser aux communes (ce que la commune d'Excideuil faisait jusqu'à présent),
Considérant que le Président du SALFEJ propose d'assurer la gestion du contrat CEJ pour l'ensemble des territoires concernés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise la signature du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) 2010/2013 par le SALFEJ pour la commune de Saint Martial d'Albarède,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires afférents à cette autorisation,
- Précise que lorsque la Communauté de Communes « Causse et Rivières en Périgord » aura pris la compétence « Enfance », elle se substituera au SALFEJ.

ECHANGE TERRAIN COOP ATLANTIQUE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 juillet 2007, le Conseil Municipal a décidé l'échange de terrain avec la Coop Atlantique. Par délibération en date du 05 juillet 2010, Monsieur Vieillefosse Vincent, Géomètre-Expert, a été désigné pour effectuer le bornage.

Par courrier en date du 15 décembre 2010, Maître Henri LE BARBIER, notaire à Excideuil, chargé de passer l'acte notarié, demande des précisions sur les références cadastrales des parcelles échangées, la valeur retenue pour cet échange et s'il donnera lieu au versement d'une soulte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Précise que les parcelles échangées sont :
 - la parcelle A 647 (1154m²) divisée en A 757 et 758
 - la parcelle A 648 (676m²) divisée en A 759 et 760
- Indique que :
 - les parcelles section A n° 758 (777m²) et A n° 760 (580 m²) situées au « Maine » seront la propriété de la Coop Atlantique,
 - les parcelles section A n° 757 (383 m²) et A n° 759 (100 m²) seront la propriété de la commune de Saint Martial d'Albarède.
- Fixe la valeur pour cet échange à 1 000 €
- Dit que l'échange ne donnera pas lieu au versement d'une soulte.

CONVENTION POLE RETRAITE CDG 24

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 septembre 2007, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au pôle retraite du Centre de Gestion de la Dordogne. Une convention d'adhésion a été signée et arrive à expiration.

Une convention doit être signée entre le Centre de Gestion de la Dordogne et la commune pour une durée de 3ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Membres présents : DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. REBEYROL. MICHAUD. JOVET. NARDOU. JAMET.
SEMENY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir à compter du 1^{er} JANVIER 2011, entre le Centre de Gestion de le Dordogne et la commune, pour le Pôle Retraite,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces comptables y afférentes.

QUESTIONS DIVERSES

VŒUX

Lecture est donnée des vœux présentés par Mme Annie SEDAN, Conseillère Générale suppléante du canton d'Excideuil et Monsieur le Maire de Saint Médard d'Excideuil, à l'ensemble du Conseil Municipal.

REMERCIEMENTS M. et Mme LUSVEN

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement de M. et Mme LUSVEN, domiciliés à « La Reymondie » pour les panneaux de signalisation et l'installation d'un container supplémentaire.

SMCTOM / PRESENTATION DE CONTENEURS ENTERRES ET SEMI ENTERRES

Michel DUPUY et Francis CIPIERRE présentent au Conseil le projet de mise en place de bacs enterrés et semi enterrés pour la collecte des ordures ménagères.

Le Conseil est favorable à la mise en place de ce type de projet.

Des bacs enterrés pour le bourg et semi enterrés à l'extérieur.

Une étude sera menée en concertation avec la SMCTOM, si il ya suffisamment de communes intéressées par ce type de collecte.

VENTE TERRAIN BARDET

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en vente de terrains sur la commune, et qui serait judicieux de prévoir l'acquisition de terrain pour améliorer la voirie.

ATD / ETUDE BIBLIOTHEQUE

Michel DUPUY présente un avant projet de bibliothèque dans l'ancien préau de l'école.

Le coût étant élevé, le Conseil n'est pas favorable à ce projet.

TRAVAUX HANGAR COMMUNAL

Monsieur le Maire fait le point des travaux effectués par le personnel sur l'hangar communal.

PERMIS DE CONSTRUIRE CLINIQUE VETERINAIRE

DEVIS SOGEDO

Information est donnée sur la délivrance du permis de construire pour une clinique vétérinaire.

Un poste d'incendie est demandé par le Service Départementale d'Incendie et de Secours de la Dordogne, un devis a été fourni par la Sogedo, pour un montant de 2 268 €

. Le conseil est favorable à la mise en place de ce poteau d'incendie qui sécurise ce quartier.

Membres présents : DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. REBEYROL. MICHAUD. JOVET. NARDOU. JAMET.
SEMENY.

HOPITAL D'EXCIDEUIL / DEMANDE DE SUBVENTION

Lecture est donnée d'une demande d'aide financière formulée par l'hôpital d'Excideuil en date du 22 décembre 2010, dans le cadre d'un appel à projet « Culture à l'hôpital », qui consiste à recevoir des artistes 3 fois par semaine, dans le but d'améliorer le lieu de vie des pensionnaires.

La décision sera prise lors du vote du budget.

CAUSSES ET RIVIERES

Francis CIPIERRE donne lecture du Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage « Gestion des rivières » du 22 décembre 2010, sur lequel ressort la mise aux normes des stations d'épuration.

Michel DUPUY donne lecture du compte rendu de la réunion du comité de pilotage « Développement touristique » du 08 décembre 2010, en évoquant les modes de gestion possibles.

CARTE COMMUNALE

Magali MICHAUD fait le point sur l'avancement de la carte communale, suite aux réunions du 18 janvier avec les services de la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne sur le terrain et du 24 janvier avec M. VIEILLEFOSSE, Géomètre-Expert.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 45.

DELIBERATION N°1) CONVENTION GESTION CENTRE LOISIRS LEO LAGRANGE

DELIBERATION N°2) DELEGATION GESTION CONTRAT ENFANCE AU SALFEJ

DELIBERATION N°3) ECHANGE TERRAIN COOP ATLANTIQUE

DELIBERATION N°4) CONVENTION POLE RETRAITE CDG 24

Liste des membres présents : DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. REBEYROL. MICHAUD. JOVET. NARDOU. JAMET.
SEMENY.

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>
DUPUY Michel	
LEYMARIE Yveline	
CIPIERRE Francis	
REBEYROL Patricia	
MICHAUD Magali	
JOVET Anne	
NARDOU Alain	
JAMET Didier	
GUEDEC Yannick	ABSENT
SEMENY Marie-Caroline	